



hexagram

Institut de recherche en arts et technologies médiatiques du Québec

***DIRECTIVES POUR LA SOUMISSION DE
DEMANDES PRÉLIMINAIRES (CONCOURS 2009-2010)
DATE LIMITE : 7 DÉCEMBRE 2009***

OCTOBRE 2009

Cadre du programme

Le programme de recherche de l'Institut de recherche en arts et technologies médiatiques Hexagram vise à développer et exécuter des projets multipartenaires axés sur les besoins de l'industrie, afin d'accroître la compétitivité du Québec sur le marché des technologies médiatiques.

Le Financement d'Hexagram provient du Ministère de Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) dans le cadre du [Programme de Soutien à la Valorisation et au Transfert - volet 4 : Soutien aux regroupements sectoriels de recherche industrielle](#).

L'objectif de ce programme du MDEIE est de favoriser le regroupement d'entreprises autour de projets de recherche en collaboration dont le but est de partager les coûts et les risques inhérents à des projets de recherche, de rapprocher la recherche industrielle des universités, des centres collégiaux de transfert technologiques, des centres et laboratoires de recherche publics et de favoriser, à moindre coût, l'exploitation des infrastructures de recherche et l'embauche de ressources compétentes.

Secteurs visés

Le programme de recherche d'Hexagram vise à financer des projets de recherche multipartenaires orientés sur les besoins de l'industrie du divertissement interactif et des nouveaux médias, notamment dans les secteurs suivants :

- Jeux interactifs
- Arts et spectacles
- Multimédia interactif (éducatif et culturel)
- Cinéma et télévision numérique

Projets admissibles

Un projet admissible pour fins de financement par Hexagram est tout projet déposé par des membres d'Hexagram et qui est lié au domaine des arts et technologies médiatiques et qui répondra aux critères de sélection cités ci-dessous.

Hexagram privilégiera les projets de recherche impliquant au moins deux partenaires industriels qui vont contribuer en ressources financières et en ressources internes et faire appel aux compétences d'au moins un partenaire de recherche (université, CCTT ou centre de recherche gouvernementale).

Durée et montant de la subvention

La durée maximale anticipée de la participation d'Hexagram à un projet est de 36 mois. L'engagement à verser les sommes prévues est conditionnel au financement assuré par les partenaires, au bon déroulement du projet tel que convenu au contrat et au budget annuel établi.

Dépenses admissibles et non admissibles

Dépenses admissibles: salaires du personnel de recherche (y compris les avantages sociaux), matériel et fourniture (y compris logiciels et licences), services spécifiques (ex : location d'installations), déplacements (pour rencontrer des personnes, non pas les conférences), frais de publications, coûts administratifs (jusqu'à 15%).

Dépenses non admissibles : Salaires et frais relatifs à la gestion des activités qui ne sont pas directement liées aux contributions scientifiques et techniques du projet (ex : salaire du professeur et/ou chercheur principal), équipement (achat ou location).

Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle préexistante liée au projet devra être libre d'engagements antérieurs.

La lettre d'intention déposée à Hexagram devra indiquer les mécanismes prévus pour arriver à une entente régissant les conditions de gestion de la propriété intellectuelle entre tous les partenaires (entreprises, universités, centres de recherche) au sein d'une demande.

Dates importantes

Lancement de l'appel de propositions	2 novembre 2009
Soumission des lettres d'intention (en continu)	Jusqu'au 7 décembre 2009
Sélection des lettres d'intention par le CI	16 décembre 2009
Annnonce des lettres d'intention sélectionnées	17 décembre 2009
Soumission des demandes complètes (en continu)	Jusqu'au 15 février 2010
Session du Comité d'évaluation (CE)	22 mars 2010
Sélection finale des projets par le CI	25 mars 2010
Annnonce de la sélection finale	20 avril 2010
Signature de l'entente de recherche (+3 mois)	20 juillet 2010 (max)
Début du projet (date limite)	20 sept 2010 (max)

Deux réunions du Comité Industriel (CI) : le 16 décembre 2009 et le 25 mars 2010

Procédure de soumission des demandes

LES LETTRES D'INTENTION POUR LE CONCOURS 2009-2010 DOIVENT ÊTRE REÇUES AU PLUS TARD LE **7 décembre 2009** À 17H.

Quinze (15) copies du formulaire d'application et une copie électronique (sur CD) devront être acheminées par la poste ou par messenger à l'adresse suivante :

Hexagram - Institut de Recherche en Arts et Technologies Médiatiques
1450 City Councillors, bureau 800
Montréal (Québec)
H3A 2E6 Canada

Le formulaire d'application est disponible sur internet à l'adresse www.hexagram.org.

Il doit être complété avec le type de caractère « Arial », grosseur 11. Le texte doit être limité à l'espace prévu pour chaque section. Le formulaire d'application doit être signé par le demandeur responsable (industriel) et l'entité de recherche principale.

Procédure d'évaluation des demandes

La sélection des propositions se fera dans le cadre d'une compétition en 2 étapes.

1) Demande préliminaire (lettre d'intention)

Les candidats doivent soumettre une lettre d'intention (utilisant le formulaire prévu à cet effet) décrivant brièvement le projet proposé. La sélection des lettres d'intention sera sous la responsabilité du comité industriel d'Hexagram. Seuls les candidats dont les lettres d'intention auront été retenues seront invités à soumettre une demande complète.

2) Demande complète

Les demandes complètes seront évaluées par un Comité d'évaluation d'experts externes qui sera coordonné par la direction d'Hexagram. Les résultats des 2 évaluations seront soumis au Comité industriel d'Hexagram qui est responsable de la sélection finale des projets

Critères de sélection

Les critères suivants seront utilisés pour l'évaluation des demandes:

- caractère novateur et créativité; ce critère inclut l'utilisation novatrice de technologies existantes;
- livrables, jalons et échéancier clairs;
- faisabilité du projet (livrables, échéancier, ressources humaines et financières);
- capacité à générer des livrables concrets pour l'industrie dans un intervalle maximum de 3 ans;
- parcours des candidats (chercheur principal et co-chercheurs);
- être dirigé par une équipe possédant l'expertise et les qualités nécessaires à sa mise en œuvre;

Le programme de financement d'Hexagram est destiné à apporter des solutions tangibles aux problèmes les plus pressants des entreprises du secteur des arts et technologies médiatiques. En conséquence, une importance particulière sera apportée à *la capacité de produire des résultats immédiatement applicables* (après la période de financement) ayant un fort impact sur le développement de produit ou procédés dans l'industrie des technologies médiatiques.

Attribution de la subvention

Les fonds attribués par Hexagram doivent être utilisés pour réaliser les objectifs présentés dans la demande de financement déposée auparavant. En outre, pour tout projet autorisé pour financement, Hexagram déboursera ses subventions uniquement aux partenaires apparentant aux catégories de membres suivants :

- Membres : Universités et centres de recherche de 30 000 étudiants (ou agents de recherche) ou plus
- Membres : Universités et centres de recherche de moins de 30 000 étudiants (ou agents de recherche)
- Centre collégial de transfert de technologie

Il faudra noter que pour chaque projet de recherche financé par Hexagram, celui-ci amputera 5% de frais de gestion de sa subvention.

Suivi des projets et rapport d'étapes

Les projets seront divisés en étapes de six (6) à douze (12) mois. Une lettre d'appui du (des) partenaire(s) industriel(s) sera exigée à la fin de chaque étape et le maintien du financement pour les étapes subséquentes sera assujéti de l'obtention des livrables à la fin d'une étape et d'une évaluation favorable des travaux en général.

Un rapport présentant un bilan des réalisations sera également exigé à la fin de la première moitié de l'échéancier du projet, soit à mi-parcours des projets. Ces rapports peuvent servir également à appuyer la diffusion et la promotion des résultats des partenariats de recherche d'Hexagram.

Appariement des contributions industrielles au niveau de programmes subventionnaires ou financement complémentaire

L'aide financière d'Hexagram est une subvention non remboursable qui peut couvrir jusqu'à un maximum de 40 % du coût total d'un projet de recherche.

En raison des contributions industrielles en espèces et en nature, Hexagram supportera les partenaires industriels et de recherche dans leur demande pour appairier également ces contributions industrielles en sollicitant d'autres organismes subventionnaires.

Cependant les aides publiques combinées ne pourront excéder 70 % des dépenses admissibles.

Le programme le plus accessible dans le cas de la recherche collaborative au sein d'Hexagram serait celui Le Programme de subventions de recherche et développement coopérative (RDC) du CRSNG. Hexagram s'attend à ce que la plupart des demandes de subventions qui lui seront transmises dans le cadre du programme de recherche par les partenaires membres, auront aussi été déposées auprès du programme CRSNG-RDC.

Les industriels et/ou les chercheurs désirant se prévaloir de ces programmes subventionnaires sont encouragés à déposer leur demande auprès des organismes concernés en même temps que le dépôt de la demande de subvention auprès d'Hexagram.

Les demandes de subventions auprès d'Hexagram et les autres organismes subventionnaires concernés seront évaluées indépendamment, et ce, selon les critères de sélection de chaque organisme. Le succès d'une demande auprès d'autres organismes subventionnaires n'est également pas une garantie de succès au concours d'Hexagram et vice versa. Cependant, lors du dépôt de la lettre d'intention a Hexagram, le ou les demandeurs doivent indiquer par quel moyen ils comptent compléter leur financement auprès d'autres organismes.

Pour plus d'information SVP contacter :

Madeleine Jean
Directrice, Recherche et Innovation
Hexagram

514-288-3737p2
mjean@hexagram.org
www.hexagram.org